

Association sans but lucratif

Fédération Nationale agréée et reconnue d'utilité publique

Membre du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Prince Louis

Strassen, le 30 octobre 2020

Mesdames, Messieurs, chers clubs et membres de la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM),

Comme évoqué dans sa lettre du 25 octobre 2020, la FLAM a attaché une grande importance au déroulement de la conférence de presse du Ministre des Sports, Monsieur Dan Kersch, afin de pouvoir vous fournir des recommandations d'action temporaires, qui sont parfaitement conformes aux règlements et mesures mises en place par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Toutes les recommandations sanitaires temporaires de la Direction de la Santé à l'attention d'associations et établissements offrant des activités sportives se trouvent dans le document ci-joint et doivent être minutieusement respectées. Nous vous prions par conséquent de les étudier avec la plus grande attention et de ne pas hésiter à nous contacter par courrier électronique à <u>sekretariat@flam.lu</u> en cas de questions ou pour plus d'informations. Les restrictions suivantes s'appliquent, entre autres (!) :

- La pratique de toute activité sportive en groupe de plus de 4 acteurs sportifs est interdite. Les entraîneurs ne sont pas compris dans ce seuil de 4 ;
- Il est fortement recommandé de limiter à 3 groupes de 4 sportifs, les activités simultanées dans un lieu fermé (hall sportif, centre omnisport ou autre) et à 6 groupes de 4 sportifs, les activités simultanées en plein air (terrains de football, piste d'athlétisme en plein air...);
- En présence d'un hall sportif divisible en 3 zones, la limite de 3 groupes de 4, soit 12 sportifs, s'applique par zone. En présence de plusieurs terrains de jeu dans un hall sportif couvert, la limite de 4 s'applique par terrain de jeu;
- Pendant l'exercice d'une activité sportive (entraînement ou compétition), ni le port de masque, ni les mesures de distanciation ne s'appliquent aux sportifs;
- Pour le personnel encadrant (entraîneurs...), le port du masque est obligatoire à tout moment, aussi bien dans un lieu fermé qu'en plein air.





En sus des nouvelles recommandations sanitaires en vigueur pour les activités sportives, des gestes barrières et règles d'hygiène à adopter par tous, la FLAM recommande de suivre et de respecter les mesures complémentaires suivantes :

- Le respect à tout instant d'une distance minimale de 3 mètres entre deux groupes de 4 acteurs sportifs avec une délimitation visible de zones de travail ;
- La formation de groupes fixes sur plusieurs semaines avec une documentation rigoureuse de leur composition et une inscription obligatoire aux séances d'entraînement;
- L'introduction d'un temps de battement d'au moins 15 minutes entre deux séances d'entraînement consécutives ;
- La non-utilisation des vestiaires et douches. Les acteurs sportifs sont priés de se présenter à l'entraînement en tenue sportive.

Toutes ces recommandations supplémentaires de la FLAM ont pour objectifs majeurs de minimiser au mieux tout risque d'infection, de pouvoir retracer et identifier le plus rapidement possible d'éventuelles chaînes d'infection, de limiter tout contact inutile, d'assurer, si possible, la poursuite et le maintien des séances d'entraînement et, surtout, de protéger au mieux les associations et l'ensemble de leurs membres.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, chers associations et membres de la FLAM, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Serge Schaul Président



